

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Octobre 2017 : les ventes de presque tous les marchés s'envolent

En octobre 2017, 12 971 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 20 % par rapport à octobre 2016. Cette forte évolution n'est qu'en partie un effet du calendrier. Octobre 2017 a en effet compté le même nombre de jours ouvrables qu'en 2016 et seulement un jour ouvré de plus (22 contre 21, soit + 5 %). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 7,3 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 19 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois d'octobre. Les acquisitions réalisées par les sociétés (dont les loueurs de véhicules) et le secteur public, qui rassemblent habituellement quatre immatriculations de voitures neuves sur dix, se sont accrues de 26 %.

À l'exception des autobus / autocars et des cyclomoteurs, les ventes des autres genres de véhicules ont été très dynamiques. Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est en forte expansion (+ 26 % en octobre, + 11 % sur un an).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Octobre 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 990	1 643	534	1 256	1 595	8 018
Cyclomoteur	189	101	31	72	157	550
Motocycle	200	94	27	97	76	494
Voiturette	26	9	6	19	26	86
Remorque légère et caravane	146	93	48	85	95	467
VASP léger	312	106	43	63	123	647
Autobus et autocar	4	4	-	1	4	13
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	722	363	67	149	234	1 535
Camion	57	20	5	19	17	118
Tracteur routier	74	102	22	68	54	320
Semi-remorque	48	48	44	23	66	229
Remorque lourde	9	5	1	-	3	18
VASP lourd	9	7	4	9	4	33
Tracteur agricole	58	65	63	34	59	279
Engin agricole (autre que tracteur)	25	32	35	26	46	164
Ensemble	4 869	2 692	930	1 921	2 559	12 971

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

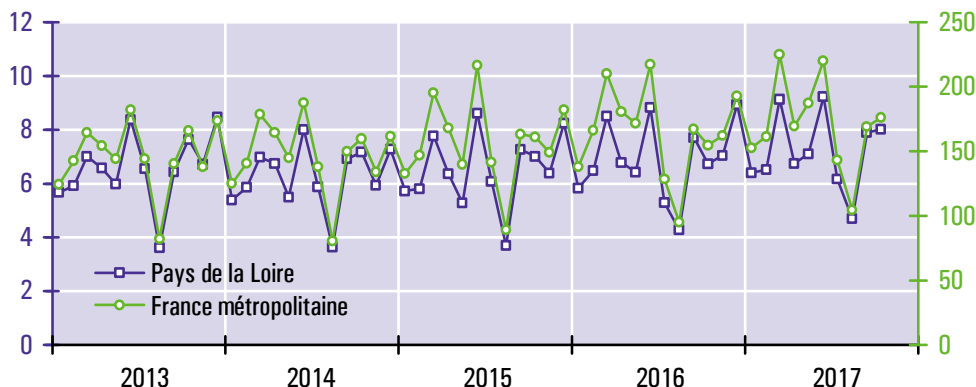
En octobre 2017, 8 018 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 19,1 % par rapport à octobre 2016, supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 13,8 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 7,9 % dans la région et de 5,2 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été principalement soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 26 % par rapport à octobre 2016. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques ont été moins vigoureuses (+ 14 %). Le dynamisme ligérien des flottes d'entreprise (+ 14 % en cumul annuel) s'explique par un prix du cheval fiscal incitatif (plus faible qu'en Centre-Val de Loire et qu'en Bretagne), l'embellie de la conjoncture économique et la vigueur du marché de la location de voitures, portée par les nouvelles solutions de mobilité (autopartage, location entre particuliers, ...).

Le recul de la part de marché des motorisations diesel (45 % en octobre, en baisse de quatre points sur un an) devrait s'amplifier dans les prochains mois en raison de la confirmation gouvernementale de la convergence fiscale entre le gazole et l'essence d'ici 2022.

Pour le sixième mois consécutif, les ventes de voitures hybrides se sont accrues de plus de 40 % (+ 63 % en octobre). Leur part de marché s'est élevée à 5,2 % le mois dernier contre 3,8 % un an auparavant.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

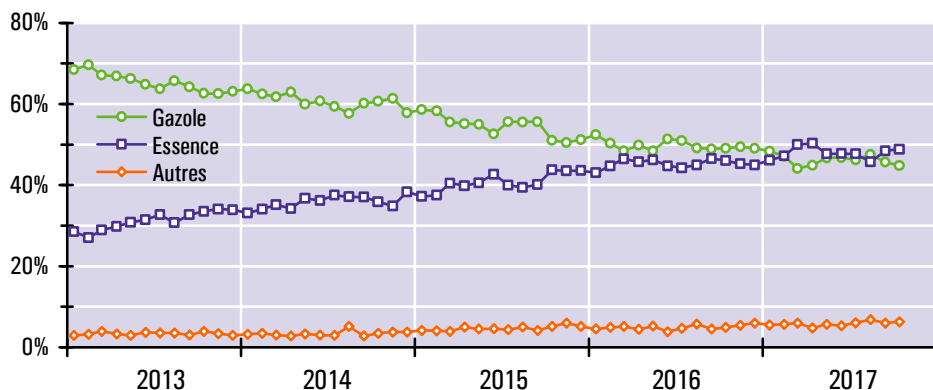
	Octobre 2017			Novembre 2016 à oct. 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 990	37 %	+ 19 %	33 122	38 %	+ 8 %
Maine-et-Loire (49)	1 643	20 %	+ 26 %	17 188	20 %	+ 12 %
Mayenne (53)	534	7 %	+ 7 %	6 259	7 %	+ 5 %
Sarthe (72)	1 256	16 %	+ 13 %	13 967	16 %	+ 6 %
Vendée (85)	1 595	20 %	+ 21 %	17 362	20 %	+ 6 %
Gazole	3 596	45 %	+ 9 %	41 009	47 %	+ 1 %
Essence	3 914	49 %	+ 26 %	41 832	48 %	+ 14 %
Hybride	420	5,2 %	+ 63 %	3 602	4,1 %	+ 38 %
Électricité	88	1,1 %	+ 35 %	1 424	1,6 %	+ 6 %
Autres motorisations	0	0,0 %	- 100 %	31	0,0 %	- 26 %
Personnes morales	3 478	43 %	+ 26 %	37 806	43 %	+ 14 %
Personnes physiques	4 540	57 %	+ 14 %	50 092	57 %	+ 4 %
Ensemble	8 018	100 %	+ 19 %	87 898	100 %	+ 8 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'octobre 2017 et celles d'octobre 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

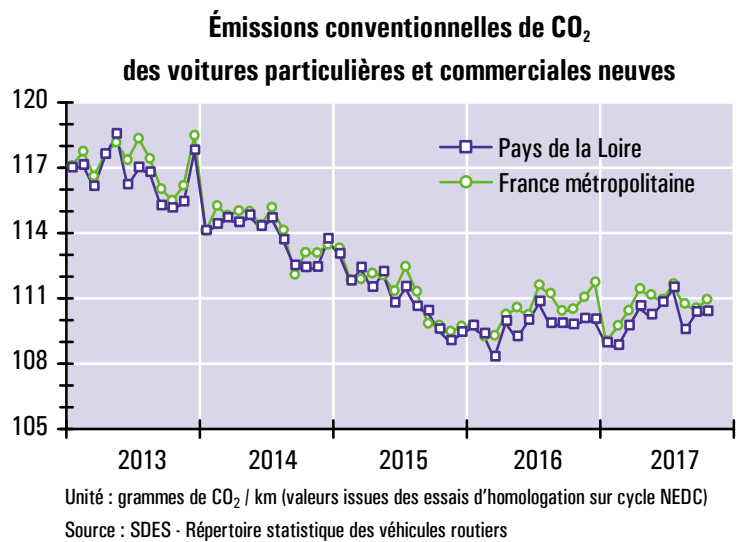
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en octobre 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,3 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à octobre 2016. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La hausse des émissions moyennes observée depuis le début de l'année est un effet de l'engouement des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard des voitures essence. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

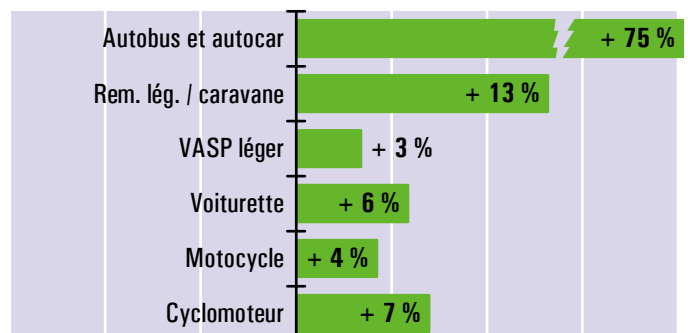
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 46 % et 29 % des immatriculations d'octobre. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars a progressé de 75 %, mais après sept mois de croissance continue, ses ventes ont reculé d'un tiers en octobre.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont connu en octobre une progression de 34 % supérieure à celle du mois d'août (+ 29 %) qui était la plus élevée depuis six ans. Les ventes des cinq catégories de véhicules ont enregistré des croissances positives (de + 29 % pour les remorques lourdes à + 88 % pour les semi-remorques). En cumul annuel, les immatriculations de remorques lourdes sont les seules à ne pas augmenter.

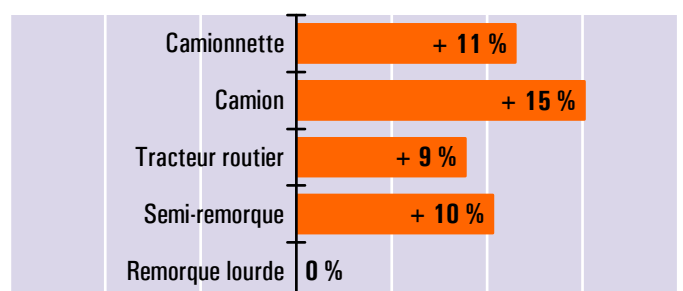
Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes de VASP lourds sont en croissance de 20 % en année glissante. Le machinisme agricole est en retrait sur douze mois mais ses ventes ont augmenté d'un tiers en octobre.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

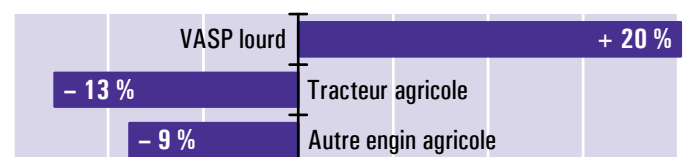
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (novembre 2016 à oct. 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (nov. 2015 à oct. 2016)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).